David Rousset rejoint le collège de l'Autorité de la concurrence

Publié le 18 juillet 2024

Par décret du Président de la République en date du 16 juillet 2024, M. David Rousset est nommé membre du collège de l'Autorité de concurrence, au titre des personnalités choisies en raison de leur compétence en matière économique ou en matière de concurrence et de consommation. Il remplace Jean-Yves Mano, dont le mandat est arrivé à son terme. L'Autorité adresse à M. Mano tous ses remerciements pour le travail qu'il a accompli durant son mandat.

Notice biographique

Journaliste de profession, David Rousset a été rédacteur en chef de la revue FO Hebdo (2011-2019). Ancien responsable FO de la négociation au sein de la branche des casinos (2001-2010), il est, depuis le 1er octobre 2019, le secrétaire général de l'AFOC (Association Force ouvrière Consommateurs).

En parallèle de ses fonctions au sein de l'AFOC, David Rousset est membre depuis 2020 du Conseil d'administration de l'institut national de la consommation (INC), du bureau du Conseil national de la consommation (CNC), de la Commission pour la rémunération de la copie privée et du conseil social de l'Union sociale pour l'habitat (USH). Depuis 2024, il est également membre du Conseil national de l'habitat (CNH)

Pour mémoire, le collège de l'Autorité se compose de 17 membres au mandat irrévocable. Le président et les quatre vice-présidents exercent leurs fonctions à plein temps, tandis que les 12 autres membres sont non permanents. Les membres sont issus de la sphère publique mais également de la sphère privée : ainsi magistrats, professeurs d'université, responsables économiques, représentants d'organisations professionnelles ou d'associations de consommateurs croisent leurs points de vue lors des délibérations. Cette diversité favorise le débat et la neutralité des délibérations et est, à ce titre, un gage de richesse et de légitimité.

Pour en savoir plus sur le collège de l'Autorité

Contact(s)

Maxence Lepinoy
Chargé de communication,
responsable des relations avec les
médias
06 21 91 77 11
Contacter par mail

Consulter le décret de nomination